

Agents publics **Mobilisez-vous avec force !**

10 septembre 2013



Il est temps de dire NON aux injustices que le gouvernement persiste à vouloir nous imposer !

Dix-huit mois après son accession aux commandes du pays, le gouvernement français a fait le choix de céder aux pressions du MEDEF et de l'Union européenne, chacune des réformes proposées s'inscrit un peu plus dans l'austérité : l'ANI est le dernier exemple des objectifs mis en œuvre de diminution des droits collectifs des salariés et de remise en question du maintien pérenne de leurs salaires et de leurs emplois.

Dans le secteur public, comme au Portugal, en Grèce, en Italie, en Espagne, la France s'obstine à montrer du doigt le coût dit exorbitant des budgets d'État et en rejette la responsabilité sur ses fonctionnaires qui « coûtent trop cher ». Si les gouvernements évoquent tous la question des dépenses, aucun n'évoque celle des recettes !

Aujourd'hui, les conséquences des réformes d'austérité et des décisions qui en découlent, nous les vivons toutes et tous, dans notre travail, dans notre famille, dans notre quotidien :

■ Gel du point d'indice et sa désindexation :

- baisse du pouvoir d'achat pour tous, actifs et retraités.

Dans les mesures d'urgence proposées par le gouvernement seulement pour la catégorie C, les propositions de reclassement des agents dans les nouvelles grilles sont loin de compenser les pertes de rémunération dues au gel du point d'indice !

■ Privatisations de l'énergie, des transports, des services à la personne (enfants et personnes âgées), de l'eau :

- augmentation des tarifs.

■ Réforme territoriale (lois de décentralisation Acte III et MAP) et affirmation des métropolisations :

- dévoiement du sens de l'action publique,
- réduction du nombre de services publics,
- creusement des inégalités entre territoires : les métropoles seront favorisées en concentrant potentiel fiscal (c'est là que seront implantés les entreprises et les services) et dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités (calculée au nombre d'habitants). Celle-ci sera réduite de 1,5 milliard d'€ en 2014 et 2015,
- paupérisation et désertification programmées des territoires ruraux et des petites agglomérations,
- inégalité de traitement entre les usagers selon le territoire d'habitat,
- baisse des effectifs de fonctionnaires,
- lean-management (rentabilisation, intensification, segmentation du travail),
- insécurité des parcours professionnels et des droits acquis collectivement (protection sociale et action sociale),
- pertes de repères des agents et fonctionnaires territoriaux dans la manière de rendre le service public,
- aggravation des risques psychosociaux, détérioration des relations et conditions de travail.

Les choix fiscaux et sociaux faits aujourd'hui favorisent le développement de l'emploi sous-qualifié au détriment de l'emploi qualifié, l'externalisation croissante de certaines activités de logistique ou d'entretien, le développement des emplois précaires.

La Fédération CGT des Services publics appelle tous les agents à grossir les rangs de la colère

10 Septembre 2013



Dans ce contexte déjà difficile, la réforme des retraites proposée par Matignon va obliger les salariés et les fonctionnaires à se serrer encore plus la ceinture !

Après quatre réformes régressives sur les retraites : 1993 (régime général), 2003 (fonctionnaires), 2007 (régimes spéciaux) et 2010 (tous régimes), celle qui s'annonce doit être battue en brèche ! Il nous faut **casser les idées préconçues**, assénées à longueur de journée par les médias. Quelques exemples :

■ **Il n'y a pas d'autre choix que de travailler plus longtemps, car nous vivons plus longtemps**

Faux
L'espérance de vie est de 79 ans pour les hommes et de 83 pour les femmes, MAIS elle est respectivement de 61,5 et de 63 en **bonne santé**. C'est le discours du MEDEF et du gouvernement pour imposer l'allongement des durées de cotisation. Les premières pénalisées seront les femmes qui sont plus nombreuses à avoir des carrières incomplètes ou interrompues. En moyenne, elles partent déjà plus tard à la retraite que les hommes, mais elles devront encore travailler plus longtemps ou gagner moins...

■ **Sans financements supplémentaires, le déficit du régime général s'élèvera à 20 milliards en 2020**

Vrai
Et pourtant, les milliards sont là :
■ 192 milliards d'aides accordées aux entreprises.
■ Plus de 40 milliards de fraudes fiscales qui ne vont pas dans le budget de l'État et des collectivités.
■ Les placements en bourse rapportent 250 milliards d'euros de bénéfices. En prélever 20 milliards serait une goutte d'eau dans cet océan d'argent qui ne profite pas à l'économie.
■ Non-versements de taxes dues sur les plus-values des cessions d'entreprise (quand l'entreprise est vendue rentable) : perte de recettes de 750 millions d'euros.



STOP ! Avant de taxer encore les salarié-e-s et les fonctionnaires en réduisant les prestations, en augmentant la durée des cotisations et en baissant le niveau des pensions, il faut poser la question des ressources dans leur ensemble et redistribuer la richesse créée par les salariés et fonctionnaires aux... salariés et fonctionnaires.

La première ressource pérenne est celle de la cotisation du fonctionnaire actif : développer l'emploi statutaire, renforcer les effectifs de fonctionnaires est le premier enjeu de viabilité de notre système.

La Fédération CGT des Services publics appelle tous

■ Les fonctionnaires retraités sont des privilégiés !

Les pensions des fonctionnaires sont comparables à celles de l'ensemble des salariés.



	En 2011		
	Retraite moyenne	Femmes	Hommes
Tous régimes	1 301 €	1 065 €	1 579 €
Territoriale		1227 €	

Agents publics
Mobilisez-vous
avec force !

La seule supériorité de la Fonction publique, c'est de connaître une moindre inégalité salariale entre les femmes et les hommes. **Notre objectif reste l'égalité complète.**

■ Le régime général paie pour les régimes spéciaux



Les régimes spéciaux sont financés par les cotisations des salarié-e-s et entreprises concernées, tout comme notre Caisse de retraite dans le versant territorial (CNRACL) est financée par nos cotisations propres.

■ Le travail des fonctionnaires n'est pas pénible



Pénible et insalubre pour certaines catégories de personnels (ex : égoutiers, rippeurs, infirmiers...).

La CGT revendique une reconnaissance collective de la pénibilité (ou autrement nommée : service actif) et de l'insalubrité, dans le public comme dans le privé, avec 2 volets : **prévention et réparation**. Elle doit être attachée à une définition collective et statutaire autour de 3 catégories et 12 critères qui donnent un contenu précis aux risques particuliers qui fondent le service actif.

■ Notre caisse de retraite compense d'autres caisses



Ce système de compensation inter-régimes déséquilibre sa trésorerie. La CGT est favorable à la compensation entre régimes, soit la solidarité financière aux caisses de retraite en difficulté, mais **le dispositif doit être transparent et solidaire**.

■ Le niveau de nos pensions baisse déjà régulièrement



Entre janvier 2000 et mars 2013, le point d'indice a perdu 12,9 % par rapport à l'inflation (il est désindexé). Et depuis 2010 que s'applique le gel du point d'indice, c'est 4,9 % de perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires et les fonctionnaires retraité-e-s subissent. **Faire baisser le point d'indice, c'est faire baisser les pensions** au moment du départ en retraite : une grande partie des primes des fonctionnaires (comme les régimes indemnitaire liés aux performances) ne rentrent pas dans le calcul puisque la pension est calculée sur la rémunération indiciaire.

■ Le calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires est injuste ! Pourquoi dans le privé calcule-t-on sur 25 ans ?!



Les fonctionnaires ont une carrière linéaire et les plus gros traitements sont en fin de carrière.

Chaque régime de carrière a sa logique et ses ressources. Si on utilisait les 6 derniers mois pour calculer les pensions des salariés du privé, les conséquences en seraient catastrophiques pour beaucoup, comme les salariés en dehors de l'emploi au moment de la retraite ou dans la précarité. C'est pourquoi la référence du privé est « *les meilleures années* » et non « *les dernières années* ». D'ailleurs, pour baisser les retraites du privé, la référence est passée des 10 aux 25 meilleures années.

Les fonctionnaires ne connaissent pas le chômage (reclassements), ils ont une carrière ascendante, mais ne négocient pas leur salaire par entreprise ou branche puisqu'ils suivent une grille indiciaire commune à toute la Fonction publique. **Le calcul sur les 6 derniers mois est donc l'équivalent du calcul sur les 10 meilleures années dans le privé.**

les agents à grossir les rangs de la colère



D'autres solutions existent ! Descendons tous ensemble dans la rue le 10 septembre 2013 pour montrer que nous ne sommes ni coupables ni asservis !

Avec la CGT, venez revendiquer :

Un financement solidaire et pérenne de notre système protection sociale par :

- le plein emploi, notamment celui des jeunes et des femmes, et le renforcement des effectifs de fonctionnaires, notamment par une mesure immédiate de titularisations des agents non-titulaires
- la hausse générale des salaires et la revalorisation du point d'indice
- la taxation du capital et la lutte contre la fraude fiscale
- une réforme fiscale d'ampleur permettant un financement solidaire et pérenne des missions de service public, nécessaires au développement du marché du travail
- le renforcement de la péréquation financière entre collectivités locales qui représentent 70 % de l'investissement en travaux publics, créateur d'emplois

10 Septembre 2013

Un autre acte de décentralisation :

- bilan des décentralisations précédentes
- débat nécessaire sur les missions de l'État sur l'ensemble du territoire et leurs conditions de mise en œuvre, l'organisation territoriale à tous ses niveaux
- plus de moyens budgétaires, humains et matériels
- renforcement des droits et garanties des personnels dans une Fonction publique de carrière

Un socle commun de droits des salarié-e-s et retraité-e-s individuels et garantis collectivement :

- un départ en retraite à partir de 60 ans et un départ anticipé avant cet âge en reconnaissance de la pénibilité ou de l'insalubrité, avec, pour les fonctionnaires, inscription des critères dans le code des pensions
- une validation de toutes les périodes dès l'entrée dans le parcours professionnel jusqu'à la retraite : formation, études, privations d'emploi
- un départ avec 75 % du salaire d'activité ou du dernier traitement (fonctionnaires)
- un minimum garanti basé sur le SMIC (1 700 € revendiqués par la CGT)
- des pensions indexées sur les salaires
- la reconnaissance de la pénibilité
- l'intégration des primes ayant caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire et l'extinction de l'ERAFF (Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique)
- la bonification pour enfants
- la transparence de la compensation inter-régimes

Actifs, retraités, privés d'emploi, nous sommes tous concernés !

**Le 10 septembre 2013, tous en grève et dans la rue
Inscrivons le progrès social à l'ordre du jour de la rentrée !**



Faites vous entendre, adhérez à la CGT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Rejoignez-nous !

Bulletin d'adhésion à renvoyer à la
fédération CGT des Services publics - 263 rue de Paris - Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX